MEMORANDUM 23/10/86
(Brochure voir étagère)

J.B.R.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 KIGALI

KIGALI, le 18/8/1986

N° 1839 /08/01.5/86

A traiter par .....
.....
Date entrée : 20-8-86
N° Classement 15977/07.5

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI

Objet:

Mise en application
du message du Chef
de l'Etat en matière
d'assistance aux artisans
rwandais.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence une note relative à la mise en application des actions qui découlent de la déclaration de Votre Excellence à l'occasion de sa visite aux associations du secteur non structuré de la Ville de Kigali en date du 11 mars 1985 ainsi que dans le message de Votre Excellence aux artisans membres de l'Association KORA, à l'occasion de l'inauguration de la Banque Populaire "KORA" à Kigali en date du 3 avril 1986.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
NDIRIRA Mathieu

République Rwandaise • Présidence • Min. de l'Industrie, des Mines et de

Copie pour information à :

- Monsieur le Secrétaire Général
  du Mouvement Révolutionnaire
  National pour le Développement
  KIGALI
- Monsieur le Président du Conseil
  National pour le Développement
  KIGALI
- Monsieur le Ministre (TOUS) à la Présidence
  KIGALI

Ceci est encore une fois mis en exergue dans le Manifeste du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement qui dit: "Le développement économique du Rwanda est basé sur le travail, surtout le travail manuel, puisqu'il constitue la source du progrès de la masse rwandaise et c'est pourquoi le travail manuel doit recouvrer sa valeur".

3. Ainsi donc, l'artisanat (travail manuel) apparaît comme un fer de lance dans la vision de l'auto-développement rwandais et comme une pépinière pour une industrialisation réussie du Rwanda. Ce ne sont donc pas seulement les grands projets de plusieurs milliards de nos francs qui vont assurer le décollage de notre économie mais aussi et surtout de petites actions conçues en faveur des masses rurales et dans le milieu qui engendreront de véritables pôles de développement, ce sont surtout ces petites unités qui opèrent dans le milieu rural avec peu de moyens financiers, avec des technologies moins sophistiquées, bien maîtrisées, mieux adaptées et mieux orientées à la production et à la fourniture de biens prioritaires dont les masses rurales ont besoin.
Ceci justifie et montre toute l'importance et l'urgence qu'il faudra accorder non seulement à la formulation d'une politique dynamique et vigoureuse en faveur de l'artisanat, mais aussi et surtout à l'identification des programmes d'actions à mener et à leur réalisation pour promotion dudit secteur.

4. Par ailleurs, le développement d'un peuple ne peut seulement suivre la seule dimension économique car l'homme, principal acteur et bénéficiaire du développement a un aspect social et un aspect culturel à promouvoir.
Aussi la planification et la formulation de nos politiques d'industrialisation devront s'inspirer de l'aspect social et de l'aspect culturel et viser le renforcement des dimensions culturelle et sociale dans l'économie nationale.
Encore une fois, le secteur artisanal et la Petite et moyenne entreprise trouvent toute leur importance car ils représentent un ensemble de symboles, de valeurs et de message, un endroit de participation de la dimension humaine dans son identité culturelle et sociale.

II. ACTIONS A MENER.-

La visite de Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise aux associations du secteur non structuré de la Capitale en date du 11 mars 1985 et l'intervention que Son Excellence a faite à cette occasion de même que Son Message à l'occasion de l'inauguration de la Banque Populaire des Artisans"KORA"

- domaine de la formation et de l'information qui englobera les actions de formation proprement dite, celles de programme de recyclage et de voyages d'études pour échanges d'expérience et celles du programme d'information;
- domaine de l'intervention des pouvoirs publics dans le circuit d'écoulement des produits de l'artisanat, des petites et des moyennes entreprises;

La formulation de la stratégie artisanale qui se rapportera spécialement à l'artisanat, à la petite et à la moyenne entreprise sera très aisée pour les services responsables du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat surtout que ce Département a déjà entamer la formulation de la stratégie d'industrialisation du Rwanda d'une part et que d'autre part une approche de définition des petites et moyennes entreprises a été déjà faite au niveau de ce même Département. Il en est de même également pour ce qui est de l'inventaire des produits importés pouvant être substitués par des produits locaux, inventaire dressé par le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat en collaboration avec le Ministère des Finances et de l'Economie.

Les Services du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat en collaboration avec les autres Départements ministériels et autres services concernés notamment le Ministère du Plan, le Ministère des Finances et de l'Economie, le Ministère de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts, Le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, l'ORINFOR, etc...) pourront élaborer sur base de ce qui vient d'être dit plus haut une stratégie propre artisanale du pays qui englobera l'artisanat en tant que tel, la petite et la moyenne entreprise.

.../...

les services du Ministère des Travaux Publics et de l'Energie et du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts en collaboration avec ceux du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat et des services préfectoraux et communaux concernés feront des aménagements dans les plans d'aménagement des zones urbaines et autres centres de façon à tenir compte des besoins en parcelles des artisans pour les plans existants, tandis que pour les plans non encore élaborés ou en cours d'élaboration, les mêmes services tiendront compte d'office des besoins des artisans. Enfin, une Commission groupant les Représentants du Ministère des Travaux Publics et de l'Energie, du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts, du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, des services préfectoraux et communaux respectivement concernés et un représentant du Projet BIT d'assistance au secteur non structuré sera créée pour suivre la bonne exécution du programme d'actions tel qu'arrêté en matière de mise à la disposition de parcelles aux artisans pour l'installation de leurs ateliers.

c) Octroi des facteurs de production.-

Les facteurs, les outils et les équipements de production pour les artisans sont de la toute première nécessité pour leurs métiers respectifs et il faut favoriser l'accès à l'acquisition de ces facteurs qui sont le plus souvent disponible sur notre territoire, mais inaccessibles aux vrais utilisateurs pour diverses raisons. Il s'agit entre autre du bois; des peaux; des pneus usagers; de la féraille représentée par les vieilles carcasses de véhicules amorcelées par ici et par là dans des garages, dans des enclos et même dans la brousse; des matières végatales locales telles que des cypéracées, des bambous, etc...; des matières premières telles que l'argile, ubutare, certaines pièces détachées; etc...

Pour ce domaine, les actions à mener seront de plusieurs angles. Pour la récupération de la féraille, l'on mettra en place un service chargé de la récupération, de la gestion et de la distribution de la féraille aux utilisateurs, service qui disposera des succursales au niveau de chaque préfecture. Il y a lieu de signaler que déjà au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, il existe une commission composée du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, Ministère de la Défense Nationale, Ministère des Travaux Publics et de l'Energie, Ministère des

.../...

les actions ci-haut inventorier en matière d'octroi de matière première, des outils et des équipements de production la commission ci-dessus désignées en plus de son objet initial s'occupera du reste des actions et sera épaulée par les projets actuellement en place dans le domaine de l'artisanat. Pour l'acquisition de ces facteurs, de ces outils et de ces équipements de production à des moyens moins coûteux; les services concernés conseilleront lesartisans de former des groupements qui pourront ainsi constituer des stocks en ces matières premières outils et équipements à partir desquels les artisans, membres des groupements pourront s'approvisionner.

d) Octroi des Crédits.-

Le crédit constitue un facteur financier de production très important tant au niveau de la maîtrise des mécanismes de sa demande, de son utilisation que de son remboursement aux organismes de financement par les bénéficiaires. Pour accroître les activités et la rentabilité du secteur artisanal, celles des petites et des moyennes entreprises, il faut des moyens financiers qui ne peuvent être générés par leurs propres structures. Pour que toutes les parties puissent en tirer entièrement profit, il faut une maîtrise de tous les mécanismes inhérents à leur utilisation.

Compte tenu de cet état de chose, la première action sera de mettre en place un Service autonome chargé de la gestion des mécanismes d'octroi de crédit aux artisans, Service dont la place se situe à l'intermédiaire entre les pouvoirs publics et les organismes de financement d'une part et d'autre part les artisans eux-mêmes du secteur artisanal des micro, des petites et des moyennes entreprises et ayant principalement un rôle de conseiller, de formateur des artisans en matière de gestion du crédit, en matière de confection des dossiers de demande de crédit, en matière de rentabilisation et de remboursement du crédit, en matière d'auto-épargne et de son utilisation, etc... et un rôle d'échange d'information(banque de données). Ce Service recherchera également une uniformisation au niveau des méthodes d'analyse, d'élaboration des dossiers de demande, des critères d'octroi et de tout autre élément des rapports et relations entre les pouvoirs publics et les organismes de financement d'une part et d'autre part des artisans. La mise en place de ce Service s'inspirera et s'intégrera dans les structures déjà en place notamment le Projet BIT d'Appui au secteur non structuré, la Technoserve, etc..., et aura dans le cadre de la décentralisation des antennes au niveau de chaque Préfecture de notre Pays.

.../...

des micro, des petites et des moyennes entreprises;

- Le Fonds Président Habyarimana Juvénal pour la promotion de la Recherche et de l'Artisanat entrera en activités et favorisera la promotion des actions artisanales au niveau des inventions, de la recherche et de leur exécution par le biais d'une assistance financière;

- enfin, les Ministères des Finances et de l'Economie et de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat continueront à prévoir des fonds plus importants afin de financer certaines actions et activités inhérentes notamment à la participation aux expositions et autres manifestations promotionnelles;

e)- Formation technique et professionnelle.-

La formation technique et professionnelle des opérateurs du secteur artisanal, des micro, petites et moyennes entreprises est une action très importante surtout que la plupart de ces opérateurs n'a pas une formation assez poussée. Les actions à entreprendre en ce domaine seront les suivantes :

- inventaire de toutes les orientations professionnelles dans notre pays et du niveau de formation technique, professionnelle et générale des opérateurs du secteur artisanal, des micro, des petites et moyennes entreprises et évaluation de la situation actuelle du niveau des structures qui dispensent la formation technique et professionnelle aux opérateurs de ce domaine. Cet inventaire qui couvrira en outre les besoins en cette formation et des possibilités nationales existantes et à mettre en place pour assurer cette formation sera établie en étroite collaboration et concertation avec les artisans et avec certaines organisations opérant dans ce secteur;

- identification de l'assistance nécessaire en cette matière;

- élaboration du programme d'actions à mener avec les structures nécessaires et tous les intervenants;

Pour mettre concrètement ces actions en pratique, il sera créé une commission interministérielle chargée de la réalisation des actions ci-haût indiquées et groupera les représentants du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, du Ministère de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, du Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal et du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts.

.../...

au niveau de chaque préfecture, encadreurs qui serviront également à assurer l'encadrement, la sensibilisation et l'animation des artisans dans la formation et la gestion des groupements coopératifs. Signalons que ces groupements coopératifs et autres associations seront formés au niveau de la production, de la commercialisation de la production et de l'approvisionnement en facteur de production (matières premières, outillages, équipements et ressources financières et épargne.

g)- Formalités administratives.-

L'artisan vit dans un système qui connaît une certaine organisation administrative et politique notamment dont il doit respecter les principes et les règlements. Cependant certains artisans pour quelques métiers, surtout dans leur démarrage, rencontrent des difficultés quant à disposer d'une adresse sûre et acceptable. Aussi pourvenir en aide aux artisans de cette catégorie de même bien entendu qu'à tous les autres, surtout pour ceux qui sont installés en ville en dehors de leurs familles, les pouvoirs publics tout en veillant à l'application des lois et règlements en vigueur, accorderont certaines facilités dans l'acquisition notamment des pièces administratives: les permis de séjour, etc... Les actions à mener dans ce domaine se traduiront donc par les facilités qu'accorderont les autorités locales administratives et celles de contrôle de l'ordre public dans l'obtention des pièces administratives de séjour, des différentes attestations pour différentes cotisations(Umusanzu) et contribution personnelle minimum(Umusoro), des cadres d'affiliation à la sécurité sociale, etc... Le Projet BIT d'appui ou secteur non structuré a, là ou il est déjà opérationnelle, déjà commencé à distribuer des cartes d'identification des artisans. Cette action continuera à s'étendre sur tout le reste du territoire.

h)- Commercialisation.-

La commercialisation de la production du secteur artisanal, des petites et des moyennes entreprises doit être organisée en même temps que la spécialisation des produits de façon à ce que l'écoulement de ces produits sur le marché national, sur le marché régional et interrégional et même sur le marché des pays industrialisés, leur soit assurée. Les actions à mener en ce domaine seront tout d'abord :

-élaboration d'une étude de marché sur les potentialités de production du secteur artisanal, des micro, des petites et des moyennes entreprises et sur les possibilités

des moyennes entreprises d'être plus agressifs sur le marché et de s'en tailler une large part.
De plus les services publics et même privés renforceront ce marché en consommant rwandais. Ainsi les Services publics, les Ministères, les Offices paraétatiques, les centres et projets publics, etc... au lieu d'acheter des produits importés, ils passeront leurs commandes pour les mêmes produits aux opérateurs du secteur artisanal, des micro, des petites et moyennes entreprises.
L'exécution des travaux des marchés publics s'inspirera également de ce principe en adressant les commandes à ces mêmes opérateurs qui prendront des dispositions nécessaires et suffisantes pour respecter les délais de livraison tout en assurant une bonne qualité du produit livré. Ceci concerne toute une gamme de produits allant des matériaux de construction aux équipements et autres objets de décoration et outils de travail. Le Ministère des Finances et de l'Economie veillera tout particulièrement à l'exécution de cette action au niveau des commandes dans le cadre de l'exécution du Budget ordinaire d'une part et d'autre part au niveau des marchés publics pour lesquels tout octroi sera conditionné par le respect de l'utilisation des produits de l'artisanat, des micro, des petites et des moyennes entreprises qui auront été spécifiés dans les dossiers techniques d'appel d'offre. De plus, même si l'on ne peut contraindre le secteur privé à acheter et à utiliser les produits du secteur du domaine artisanal et ceux des micro, des petites et des moyennes entreprises de notre pays, il est un fait que ce secteur devra également participer à l'effort national en consommant rwandais et à assurer la promotion du secteur artisanal.

.../...

Actions à mener	Services Responsables de la Coordination	Départements ministériels et services concernés par l'exécution	Délais de réalisation estimatifs
3-Octroi de facteurs de production.	Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat	Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, Ministère des Travaux Publics et de l'Energie, Ministère des Finances et de l'Economie, Ministère des Postes et des Communications, Ministère de la Défense Nationale, Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal(autorités préfectorales et communales), Banques Commerciales, Banques Populaires, Banque Rwandaise de Développement, Technoserve, Projet BIT d'appui au secteur non structuré, ONATRACOM, Forge Gouvernementale de Nyabisindu,...	Les contacts déjà démarrés devront aboutir endéans 6 mois à partir de maintenant. La Commission pour la question de la ferrailles terminera ses travaux avec fin septembre 1986 et la décision sur les structures à mettre en place sera acquise endéans 6 mois.
4)-Octroi de crédits.	Ministère des Finances et de l'Economie	Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, Ministère des Finances et de l'Economie, Banques Commerciales, Banque Nationale du Rwanda, Banques Populaires, Technoserve, Projet BIT d'appui au secteur non structuré, Banque Rwandaise de développement, Fonds Spécial de garantie, ...-	La mise en place du Service autonome pour la promotion de l'artisanat se situera au cours du premier semestre 1987. Pour le reste, les actions d'octroi de crédits continueront à se faire, mais plus intensivement.

.../...

Actions à mener	Services Responsables de la Coordination	Départements ministériels et services concernés par l'exécution.	Délais de réalisation estimatis.
8)-Commercialisation	Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat	Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, Ministère des Finances et de l'Economie, Banque Nationale du Rwanda, les Offices paraétatiques, les Sociétés et entreprises privées, ORINFOR, les artisans,...-	L'étude de marché sera terminée avec le premier semestre 1987. Le reste des actions sont soit déjà entamées ou à démarrer dans l'immédiat et se poursuivront dans le temps sans limitation de délais.

.../...

IV. CONCLUSION.-

Comme signalé dans l'introduction de ce document, le secteur artisanal, les petites et les moyennes entreprises constituent une pépinière d'une véritable industrialisation réussie de notre pays et un instrument sûr et privilégié pour un développement endogène et autoentretenu du pays. Ainsi donc toute l'attention des pouvoirs publics doit être réservée à la promotion de ce secteur tout en ayant à l'esprit que la grande clientèle du marché rwandais se trouve dans le milieu rural et qu'aucune activité n'est supérieure à une autre. Les actions ci-haut inventoriées en faveur de la promotion des activités du secteur artisanal et de celles, des petites et des moyennes entreprises impliquent une bonne coordination surtout que plusieurs Services et Départements sont appelés à participer à leur réalisation et ceci d'une façon très active. De plus la réalisation de ces différentes actions implique une concertation intense et régulière entre d'une part les pouvoirs publics et d'autres part les bénéficiaires des actions à savoir les artisans et les opérateurs des micro, des petites et des moyennes entreprises.

Fait à KIGALI, le 23 juin 1986.

Actions à mener	Services Responsables de la Coordination	Départements ministériels et services concernés par l'exécution.	Délais de réalisation estimatifs
5)-Formation technique et professionnelle, recyclage et voyages d'études.	Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat et Ministère de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle.	Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, Ministère de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle, Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, Technoserve, Projet BIT d'appui au secteur non structuré, Euro Actions Acord, Orinfor,...-	Les actions inhérentes à l'inventaire, à identification de l'assistance nécessaire et à l'élaboration du programme d'actions en ce domaine seront terminées fin décembre 1986, tandis que la Commission sera mise en place avec le mois de juillet 1986.
6)-Regroupement des artisans.	Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat	Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, Ministère de la Justice, Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, Projet BIT d'appui au secteur non structuré.	La désignation des représentants sera terminé avec le mois d'octobre 1986. Tandis que les rencontres et la création des groupements poursuivies d'une façon plus intensive.
7)-Formalités administratives.	Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal Autorités préfectorales et Communales.	Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, Ministère de la Défense Nationale (Gendarmerie),....-	Actions qui se poursuivent sans limitation des délais.

.../...

III.- TABLEAU SYNOPTIQUE DES ACTIONS A MENER

Actions à mener	Services Responsables de la Coordination	Départements ministériels et services concernés par l'exécution	Délais de réalisation estimatifs.
1)-Formulation et mise en application d'une politique de développement du développement du secteur artisanal.	Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat.	Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, Ministère des Finances et de l'Economie, Ministère du Plan, Ministère de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle, Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, BUNEP, Technoserve, Euro Ection Acord, Projet BIT.-	Le démarrage réel est programmé pour Août 1986 pour une période de réalisation estimée à 12 mois.
2)-Octroi de parcelles aux artisans.	Ministère des Travaux Publics et de l'Energie et Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts.	Ministère des Travaux Publics et de l'Energie, Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts, Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, autorités préfectorales et communales. Projet BIT d'appui au secteur non structuré,....	Dès maintenant, les parcelles disponibles seront distribuées et aménagées. La révision des plans cadastraux des villes prendra 6 mois à partir d'août 1986 et il en sera de même pour l'octroi et le bornage des parcelles dans les centres secondaires. Pour les nouveaux plans les délais seront plus longs et difficiles à estimer.

.../...

d'écoulement de cette production afin de fixer sur les spéculations sur lesquelles s'orientera la production et le niveau des quantités et organiser le marché en conséquence;

- développer une publicité agressive de la production artisanale, de celle des micro, des petites et des moyennes entreprises auprès de la population et de toute la clientèle locale afin que celles-ci consomment et achètent cette production nationale;

- amélioration de la qualité de la production artisanale et de la production des micro, de petites et des moyennes entreprises afin qu'elle soit compétitive sur le marché et orientation de cette production vers les produits prioritaires et de grande consommation par la population;

- amélioration et renforcement des activités des comptoirs de vente des produits artisanaux installés dans le Chef-lieux des préfectures ou des sous-Préfectures. Ces comptoirs sont également à installer dans des centres secondaires dans le cadre de la décentralisation du développement(des centres comme Ruhango, etc...).

- Protection de la production nationale artisanale et celle des micro, des petites et des moyennes entreprises contre les importations. Les Ministères des Finances et de l'Economie et de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat ont déjà établi une liste des produits importés pouvant être substitués par des produits locaux; le stade ultérieur de cette action consistera à prendre une décision sur l'arrêt de ces produits importés ou sur une augmentation des taxes et droits d'entrée de façon à ce qu'ils ne concurrencent plus nos produits locaux. Ces produits vont de la matière première aux produits finis;

- intensifier les expositions-ventes au niveau national, préfectoral et régional afin de mieux faire connaître le produit à la clientèle. Dans le même ordre d'idées, les activités de l'ASPAR seront restructurées et intensifiées de façon à mieux faire connaître notre production à l'étranger. De plus l'expérience de la COOPAR en matière d'union avec certaines unités artisanales pour la commercialisation de leurs productions sera renforcée et répétée au niveau des autres préfectures.

- mise au point d'un système de fixation de prix des produits artisanaux de façon à assurer une véritable rémunération de l'artisan tout en garantissant une bonne accessibilité aux consommateurs.

Les actions ci-haut énumérées, une fois réalisées permettront aux produits du secteur artisanal, des micro, des petites et

.../...

Aux travaux de la commission participeront également les représentants de certains services et organismes d'intérêts publics, religieux ou non gouvernemental(Technoserve, Projet BIT d'appui au secteur non structuré, Euro Action Acord, Centres de formation professionnelle et technique, etc...). Les actions de formation concernent en outre les voyages d'étude et rencontres pour échanges d'expérience. En cette matière, l'on favorisera des rencontres entre artisans par l'organisation régulière des expositions ventes au niveau nationale et préfectorales; par l'organisation des voyages d'études à l'intérieur de notre pays dans des pays étrangers particulièrement auprès des services et structures qui peuvent fournir de bonnes expériences aux artisans rwandais et aux opérateurs de micro, petites et moyennes entreprises; par l'organisation des rencontres entre artisans au niveau national, préfectoral et communal et enfin par l'information directe au moyen des instruments de la presse-écrite et parlée (journaux, radios, etc...).

f)-<u>Regroupement des artisans.</u>-

Le manifeste de notre Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement nous enseigne un des principes importants pour le développement de notre Pays à savoir: le travail dans l'unité et l'unité dans le travail. Ainsi en mettant en pratique ce principe: "union fait la force", on comprend l'impératif, l'utilité et la nécessité de formation des groupements coopératifs des fédérations, des réunions et autres associations multidisciplinaires des artisans rwandais. Les actions à mener dans ce domaine concernent surtout la sensibilisation des artisans pour leur groupement et la fourniture d'assistance dans l'élaboration des textes de statuts et leur transmission dans les instances habilités pour leur approbation. La sensibilisation procèdera par l'organisation de rencontres au niveau préfectoral et national et par l'élection au niveau des communes et des préfectures des représentants d'artisans par profession. Ensuite, ces représentants se rencontreront régulièrement à chaque niveau avec l'animation des autorités communales, préfectorales et les représentants du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat. Certains organismes non gouvernementaux et le Projet BIT d'assistance au secteur non structuré et autres projets ayant des volets qui cadrent avec cet aspect participeront à cette activité. Des actions de formation des artisans en matière de gestion des coopératives seront également menées. Le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat va bientôt procéder à l'affectation des Encadreurs d'artisanat

.../...

Etant donné que la mise en place de ce Service demandera un certain temps quelques actions immédiates à programmer à savoir :

- renforcement et l'amélioration de la capacité d'analyse, d'étude et de gestion des projets du secteur artisanal, des petites et des moyennes entreprises en matière de crédit dans son sens le plus large, ceci au niveau des institutions de financement : les banques commerciales, la Banque Rwandaise de Développement, les Banques Populaires et d'autres organismes souvent des Organismes non Gouvernementaux opérationnels sur le territoire rwandais;

- procéder à une large diffusion par la presse parlée et écrite des possibilités existantes en matière de crédits à l'intention du secteur artisanal, des petites et des moyennes entreprises d'en susciter l'accroissement de la demande de crédit;

- accroissement tangible de l'octroi de crédit en privilégiant notamment certains types de crédits qui font intervenir dans le processus de production la production artisanale;

- renforcement des activités du fonds spécial de garantie de façon à être plus utile envers les opérateurs du secteur artisanal, des micro, des petites et des moyennes entreprises;

- le Projet BIT d'appui du secteur non structuré dispose également des possibilités d'aval des demandes de crédits des artisans soit pour la construction d'ateliers, la constitution de fonds de démarrage ou de roulement et l'achat des facteurs de production. Ces possibilités seront exploitées plus intensément. De plus le Projet BIT d'appui au secteur non structuré qui a commencé ses activités à Kigali et qui vient de les étendre sur les préfectures de Butare, Gisenyi et Ruhengeri continueront à étendre ses activités sur d'autres Préfectures du Pays et veillera à stimuler les mécanismes de création des Banques Populaires préfectorales d'artisans. Le Projet de Promotion des métiers en préfecture de Gisenyi sera également renforcé dans ce domaine;

- Il sera entrepris en collaboration avec Technoserve et le Projet BIT d'appui au secteur non structuré des programmes de formation et de recyclage en matière de gestion de crédits, de confection des dossiers de demande de crédits et matière de constitution de l'épargne et de son utilisation en faveur des opérateurs du secteur artisanal,

.../...

Postes et des Communications, Onatracom et Forge Gouvernementale de Nyabisindu chargée d'examiner les voies et moyens de mettre en place un tel service d'une part et que d'autre part ce Département a déjà élaboré une étude d'identification d'un projet de traitement de la ferraille pour installer une Fonderie.
Pour les peaux, les services du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat avec ceux du Projet BIT d'appui au secteur non structuré feront des démarches avec la Sodéparal et avec d'autres entreprises qui s'occupent du ramassage des peaux, après avoir inventorié les besoins des artisans en matière de peaux tant en quantité qu'en qualité afin de pouvoir approvisionner les dits artisans utilisateurs de peaux (cordonniers, etc...). Il en sera de même pour les pneux usagés où des contacts seront menés avec les différents garages privés, les garages publics(celui de l'Onatracom, celui des camps militaires, celui des projets et d'autres services publics, etc...) et même certains privés afin d'évaluer la qualité et la quantité des pneus disponibles et les collecteurs vers les artisans utilisateurs. Des dispositions de ramassage et de stockage seront préalablement prises. Pour le bois et les autres matières végétales locales, les mêmes services feront une étude d'inventaire sur ces matières, sur leur potentialité et sur le type et la gamme de produits que l'on peut en retirer, sur leur localisation et sur la façon de les acquérir afin de mettre à la disposition des artisans utilisateurs toutes ces données et informations.
Les outils et équipements de production sont au même titre que matières premières d'une grande nécessité pour les artisans. Il s'agit souvent des aiguilles et du fil pour tricoter ou réparation des chaussures; des perles pour la broderie; des couleurs pour teinture; des marteaux et enclumes pour forgerons; etc...
Pour cette question, les services du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat et ceux du Projet BIT d'appui au secteur non structuré feront également un inventaire des besoins en cette matière et des différents fournisseurs réels ou potentiels afin de faire des commandes groupées et régulières avec des fournisseurs connus. Pour certains produits pouvant être obtenus localement, l'on encouragera la production pour la hisser au niveau nationale(certaines couleurs obtenues localement sur base de certaines herbes locales: igicunshu, umuzi w'umugwegwe, umukararambwe, kinuka, uruhanirangozwa, etc...; certaines expériences de fabrication de couleurs à partir de certaines sortes de terres, certaines expériences de fabrication de couleurs variées dans la région du Gisaka-Migongo; etc..).
Enfin, pour le suivi, l'organisation et l'exécution de toutes

.../...

Les mêmes Services du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat élaboreront les termes de référence de cette stratégie, ils définiront les moyens matériels, financiers et humains pour sa réalisation ainsi que le calendrier de réalisation. Certaines composantes de cette stratégie, notamment les enquêtes et inventaires seront confiées aux structures nationales telles que le Bunep et l'UNR.

b) Octroi de parcelles aux artisans:

L'octroi de parcelle aux artisans pour l'installation de leurs ateliers dans les centres urbains est une action primordiale pour une bonne exécution des activités de l'artisanat au Rwanda car avoir des ateliers dans des endroits bien connus et aménagés à cet effet favorise une meilleure organisation de la production, de l'acquisition des facteurs de production et de la commercialisation de la production. Comme actions immédiates à mener dans ce domaine, les services responsables du Ministère des Travaux Publics et de l'Energie pour les villes et centres urbains et ceux du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts pour les centres ruraux en vue de leur distribution, borneront les parcelles disponibles et pouvant être utilisées par les artisans dans la ville de Kigali, dans celles des Préfectures et dans celles d'autres centres urbains, et dans des centres ruraux et l'on veillera à une bonne exécution et rapide de ce travail. Pour la ville de Kigali également, la parcelle de Gakinjiro précédemment réservée au marché du quartier, mais qui depuis fort longtemps est occupé par les artisans sera bornée de façon à attribuer une partie à l'Association KORA et l'autre à l'ensemble des artisans restants. Lors de la distribution desdites parcelles à leurs bénéficiaires et utilisateurs, l'on veillera à une distribution simultanée d'un schéma ou plan type de mise en valeur de ces parcelles. Le Projet BIT d'assistance au secteur non structuré fournira une assistance dans ce domaine tant du côté des Services du Ministère des Travaux Publics et de l'Energie pour la conception du plan d'aménagement des parcelles que du côté des artisans pour leur installation et pour la mise en valeur de ces parcelles.
Par ailleurs et simultanément à toutes ces actions, les autorités préfectorales et communales chercheront des endroits convenables à mettre à la disposition de certains artisans qui n'exigent pas de grands espaces tels les réparateurs de montres, les cordonniers, etc... dans les bâtiments de nouveaux marchés notamment, là où cela est possible.

Simultanément aux actions ci-haut indiquées et ceci dans le cadre de trouver des solutions à long terme au problème d'installation des artisans dans les centres urbains et dans des centres ruraux,